

DU 17 au 20 mai 2024

AAPPMA BELFORT-BAVILLIERS
La Douce Savoureuse

Enduro Carpes 72h
Challenge Jean-Paul DJERBA 5ème édition
Etang des Forges Belfort



🐟 **Tirage au sort des postes (double tirages) :**

Vendredi 17/05/2024 à 9 Heures

🐟 **Amorçage :**

Vendredi 17/05/2024 à 11 Heures

🐟 **Début de l'enduro :**

Vendredi 17/05/2024 à 11 Heures

🐟 **Fin de l'enduro :**

Lundi 20/05/2024 à 11 Heures

🐟 **Remise des prix :**

Lundi 20/05/2024 à 13 Heures

REGLEMENT

NO KILL TOTAL.

Nombre de places limitées à 20 équipes.

Pêche par équipe de 2 pêcheurs et 2 lignes par pêcheur, soit 4 lignes par équipe, lignes qui seront tendues uniquement à l'intérieur du ring de pêche.

La pêche se fera à 120 mètres de distances maximum.

Un seul hameçon avec ou sans ardillon par ligne au choix.

Esches animales interdites.

Amorçage obligatoire depuis son ring de pêche.

2 pesées par jour (matin et soir), des pesées intermédiaires pourront avoir lieu dans la journée en cas de nombreuses prises pour la nuit les poissons seront conservés dans un sac à carpe (2 poissons par sac).

Toute carpe morte due à la négligence d'un concurrent ou **le non-respect du présent règlement** exclura son équipe du classement.

Sac de conservation et matelas de réception obligatoire.

Filet de conservation interdit.

Seules sont autorisées : les pêches traditionnelles au **panier (pelote) et plombées.**

Sont interdits : les canons à bouilletes, l'entrée dans l'eau (sauf obligation pour lancer, maxi longueur de canne), le bateau, les feux, couper les arbres, les engins radio-commandés, les repères fixes, l'éclairage de l'eau à l'aide de lampe ou de phare. Cependant un éclairage est autorisé sous la tente de pêche.

Interdiction de laisser le matériel sans surveillance.

Présence obligatoire d'un des deux pêcheurs sur le poste.

Retrait des 2 cannes en cas d'absence prolongée de l'un des deux pêcheurs.

Retrait des cannes en cas d'orage.

Tout pêcheur exclu de l'AAPPMA ne pourra participer à l'enduro. Les adhérents de l'AAPPMA sont prioritaires lors de l'inscription ainsi que les vainqueurs de l'édition 2023.

Stationnement des véhicules seulement autorisé aux endroits prévus.

Les équipes ex æquo seront départagées par le plus gros poisson pris, puis par le nombre de prises.

Montage de « sécurité » (décrochage facile du plomb) vivement conseillé.

Les montages seront sans nanofil : corps de ligne + bas de ligne, et le bas de ligne tresse est interdit

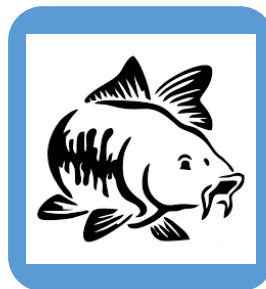
Seules les carpes, amours, koi seront comptabilisées, toutes les autres espèces devront être remises à l'eau immédiatement.





Le calcul des points se fera comme ci-après : 1 point par

gramme.

Montant de l'inscription 160 EUROS par équipe.

DOTATION sur une base de 20 équipes.



	VAINQUEURS : 500€ par équipe + trophée
	2 ème : 400€ par équipe + trophée
	3 ème : 300€ par équipe + trophée
	4ème : 250€ par équipe

Nouveau :

**Prix du plus
gros poisson
100 €**

-  5^{ème} : 150€ par équipe
-  6^{ème} : 100€ par équipe

Soit 1 800 € de dotations sur une base de 20 équipes. Attention, la dotation sera revue en fonction du nombre d'équipes.

BULLETIN D'INSCRIPTION A RENVoyer A :

Mr JARDOT Nicolas
 11 rue Joseph Perot
 90300 VALDOIE
 TEL : 06 86 37 92 12
 nicolas.jardot@orange.fr

Le règlement par chèque libellé à l'ordre de l'AAPPMA la Douce-Savoureuse du montant de l'inscription.
 Petits déjeuners Offerts servis sur les postes (samedi, dimanche et lundi)
 Chaque soir, lors de la pesée, vous pourrez commander votre pain frais pour le lendemain matin : **paiement immédiat**
 Buvette et restauration tous les jours (possibilité d'être livré sur les postes)
 Merci de réserver sur la feuille ci-dessous vos repas payables en même temps que votre inscription.
RAPPEL : Notre règlement s'applique à toutes nos manifestations
Joindre SVP une enveloppe timbrée affranchie à vos noms et adresse (pour la confirmation de l'inscription).

ATTENTION ! Aucune inscription ne sera faite à domicile, **toute enveloppe ne comportant pas de cachet de la poste, ni d'enveloppe affranchie ni chèque du montant de l'enduro** libellé à l'ordre de l'AAPPMA ne sera prise en compte.

ATTENTION ! Dans le cas où une équipe ne pourrait pas participer à l'enduro, le remboursement des frais d'inscriptions ne sera fait que si l'équipe a prévenu par courrier (adresse ci-dessus) ou par mail avant le 25 avril 2023 au plus tard Merci.

✂

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :	DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE :	ADRESSE :
Mail :	Mail :
TEL :	TEL :

L'EQUIPE S'ENGAGE A RESPECTER LE PRESENT REGLEMENT

SIGNATURE « lu et approuvé »

SIGNATURE « lu et approuvé »

Vérifier que vous n'avez rien oublié ! Tout oubli verrait votre inscription annulée.

Réserveation REPAS

Tarif unique 12€/repas + (Boissons au choix)

JOUR	REPAS	NOMBRE DE REPAS	PRIX
VENDREDI SOIR	BOURGUIGNON + NOUILLES		
SAMEDI MIDI	AIGUILLETES POULETS PANÉS + POTATOES		
SAMEDI SOIR	JAMBON PORTO + POMMES DE TERRE RISSOLÉS		
DIMANCHE MIDI	CUISSE DE POULET + RIZ SAUCE FORESTIERE		
DIMANCHE SOIR	BURGER + FRITES		